

Thème : Victime et proximité

**22^{ème} ASSISES DE L'INAVEM
BLOIS 15 Juin 2006**

Introduction générale par Anne d'Hauteville , ancienne Présidente de l'INAVEM, membre du Conseil scientifique

Au nom du conseil scientifique de l'INAVEM, j'ai le plaisir et l'honneur d'introduire les 22èmes assises du réseau d'aide aux victimes sur le thème de la « proximité ».

Il était logique qu'un « institut » auquel incombe une mission de réflexion et de proposition se dote d'un conseil scientifique pour l'accompagner dans la conception des missions d'aide aux victimes, dans la réflexion sur les pratiques professionnelles des accueillants, ou encore comme aujourd'hui , dans la présentation du thème retenu pour la rencontre annuelle de l'ensemble des services d'aide aux victimes adhérents à l'Institut.

Ce conseil , composé aujourd'hui de 7 membres, s'est naturellement constitué autour d'un noyau de militants, on peut même dire de pionniers présents à la première heure de la création du mouvement voulu par Robert Badinter alors Garde des Sceaux. Je veux citer ici , (à mes côtés bien sûr !) Claude Lienhard, président fondateur, avocat et professeur de droit et Liliane Daligand, présidente de conseil scientifique et professeur de médecine légale. Tous deux participent également à cette introduction des assises en présentant quelques aspects du thème retenu .

L'expression « proximité » peut s'appliquer aux missions du conseil scientifique qui doit « contribuer au développement et à l'enrichissement du mouvement ...dans le respect de la charte et du code de déontologie ...en participant aux organes de la Fédération » (extrait du projet de règlement intérieur).

Le conseil scientifique est ainsi à l'écoute du réseau (et des victimes), et peut par son expertise pluridisciplinaire (juristes, médecins, psychologues) lui apporter son soutien.

« Proximité » , à ce substantif correspond un adjectif , « proche » , un adjectif qui ne peut rester seul, un adjectif qui appelle un partenaire.

En effet, la proximité induit une relation entre deux personnes et le thème retenu traduit l'exigence d'un lien entre les victimes et toutes les personnes qui vont les aider à se reconstruire, les aider à vivre un « après » qui ne sera jamais comme « avant » mais qui méritera à nouveau d'être pleinement vécu.

Ce lien entre l'accueillant et la victime implique une certaine distance pour être positif, constructif, réparateur.

Une distance permettant d'identifier l'autre, de porter sur lui un regard à la fois empathique et professionnel, d'écouter et d'entendre l'autre, de respecter l'autre.

Sans distance, il y a confusion, confusion sur l'identité de l'autre et sur la relation.

Quelle proximité dans le temps ?

Faut-il aider dans l'urgence ? Faut-il aider dans la durée ? A quel moment, la victime est-elle prête à faire la démarche souvent difficile de porter plainte et de déclencher un processus judiciaire long et éprouvant ? Je pense à ces personnes victimes d'atteintes à leur personne, à leur dignité comme à leur intégrité physique et morale, d'atteintes renouvelées, progressives, insidieuses, destructrices dans un milieu familial pourtant espéré protecteur.

La problématique de l'aide aux victimes dans l'urgence ou/et dans la durée a fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part d'un groupe de travail du Conseil National

Thème : Victime et proximité

d'Aide aux Victimes que j'ai eu l'honneur de présider : s'il n'y a pas la plus souvent d'urgence juridique dans l'accès au droit, comme il y a une urgence des services de secours, des cellules médico- psychologiques et des services enquêteurs, il est toujours nécessaire de nouer avec la victime , au moment où sa détresse se manifeste , un lien de réconfort avec un professionnel compétent formé à l'écoute et à l'aide aux victimes.

L'accompagnement des victimes doit s'inscrire dans la durée lorsqu'un processus judiciaire est engagé. Mais parfois, le délai des procédures est déraisonnable et ne correspond pas à l'évidence à l'exigence du délai raisonnable de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Quatorze ans d'enquêtes ou de contre enquêtes, de procédures pour les victimes de l'accident d'avion du Mont Sainte Odile ! Claude Lienhard en tant que conseil des victimes présentera un compte rendu d'audience saisissant : le temps excessif crée des préjudices nouveaux que les magistrats n'ont pas l'habitude d'indemniser.

Quelle proximité dans l'espace ?

Faut-il multiplier les lieux d'accueil pour être toujours plus proche des victimes ? Au risque parfois de disperser ses forces et de craindre pour l'équilibre financier de l'association ? Bien sûr l'idéal serait d'être présents partout où les victimes sont susceptibles de porter leurs plaintes et de révéler leurs souffrances : services de police ou de gendarmerie, palais de justice, maisons de justice et du droit, mairies, établissements de santé. Est-ce possible ? Est-ce gérable ? Tout le territoire français de l'hexagone comme des départements et territoires d'outremer devrait être « couvert ». Mais quel est le bon ressort ? Le département ? Mais tous les départements ne sont pas comparables en termes de surface et de population.

Une proximité en termes de pratiques professionnelles enfin...

Cette exigence concerne deux niveaux de relations. Au sein du service d'aides aux victimes, tout d'abord, des compétences pluridisciplinaires sont toujours nécessaires. La présence d'au moins une juriste et une psychologue est indispensable. Dans le cadre des relations avec d'autres professionnels, d'autres services, la mise en place réfléchie, concertée de protocoles d'accord entre partenaires permet d'identifier les attentes des victimes et d'y apporter des solutions complémentaires prenant en compte la victime dans sa qualité de personne, et ses problèmes dans leur globalité.

Chaque partenaire doit connaître les autres partenaires afin de coordonner les différentes formes d'aide et de soutien dans le respect des compétences de chacun. Le partenariat doit être organisé, réfléchi par tous les services concernés afin d'assurer une vraie complémentarité des actions permettant une prise en charge globale des victimes au plus près ou plutôt à la juste distance de sa détresse.

Oui, ce thème de la proximité est porteur de multiples questionnements.